

Direction de la mer de la Martinique
Direction de la mer de la Guadeloupe

Le 22 juillet 2020

Le préfet de la Martinique et le préfet de la Guadeloupe,
présidents du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles
(CMUBA)

à

LISTE DES DESTINATAIRES in fine

Madame, Monsieur,

Le Document Stratégique du Bassin maritime (DSB) Antilles est le fruit d'un travail initié en 2016 avec l'ensemble des membres du conseil maritime ultramarin pour le bassin Antilles (CMUBA), composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales, de socio-professionnels, d'associations, et de scientifiques issus des quatre îles du bassin maritime Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Le DSB Antilles est la déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) adoptée en 2017, et vient préciser et compléter ses orientations au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres au bassin. Il est par ailleurs le cadre de référence et l'outil pour la mise en œuvre de la politique maritime intégrée à l'échelle du bassin. Il sera opposable aux documents de planification spatiale en mer (SMVM, SRDAM, mesures du SDAGE en mer, etc) ainsi qu'aux travaux, ouvrages ou aménagements en mer, qui devront y être conformes ou rendus conformes.

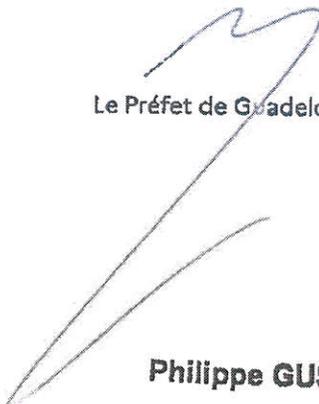
Conformément à l'article R 219-1-24 du code de l'environnement, **je sollicite votre avis sur ce projet de document stratégique de bassin maritime, dans un délai de 3 mois**, à compter de la date du présent courrier. À défaut, votre avis sera réputé favorable.

Le dossier que nous vous soumettons comprend le DSB Antilles et ses trois annexes (état des lieux, cartographies, recueil des indicateurs de suivi des objectifs). A titre d'information, le rapport environnemental porté au dossier de la saisine de l'autorité environnementale, conformément à l'article R122-17 du code de l'environnement, est également joint à ce dossier.

L'ensemble de ce dossier est également téléchargeable aux adresses suivantes :
www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-antilles-r133.html
www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-r56.html

Les Directions de la Mer de la Martinique et de la Guadeloupe, qui assurent le secrétariat du CMUBA, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Le Préfet de Guadeloupe

Philippe GUSTIN



Le Préfet de Martinique

Stanislas CAZELLES

Stanislas CAZELLES